



CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE DE MAI

Réunion du Jeudi 16 Mai 1918

	Pages
Conseil municipal :	
Funérailles. — Victimes de la guerre.	82
Baux :	
Locations temporaires. — Terrains communaux. Homologation	78
Locations diverses. — Presbytère. Eglise Saint-Sauveur.	79
Prises en bail. — École Jean Macé. Location provisoire. Augmentation de loyer.	80
Administrations diverses :	
Guerre. — Généralités. Immeubles sinistrés. Réparations	80
Finances. — Avances aux communes et aux établissements publics.	105
Réquisitions. — Travaux exécutés sur réquisitions. Règlement.	81
Secours. — Victimes de la guerre. Funérailles	82
Bâtiments communaux :	
Travaux. — Série de prix. Modifications	102
Assurances. — Avenants	83
Hôtel-de-Ville. — Démolitions. Règlement de travaux	84
Nouveau Théâtre. — Avance sur travaux Lys-Tancré	85
Abattoirs. — Bassin d'épuration des eaux. Travaux.	89
Enseignement primaire :	
Caisse des Écoles et commission scolaire. — Délégués. Désignation	85
École Baggio. — Compte moral et financier. Vœu	75
Cours municipaux :	
Cours d'apprentissage. — Primes d'encouragement	86

Assistance :

Familles nombreuses	100
Femmes en couches	101
Vieillards, infirmes et incurables	97

Bureau de Bienfaisance :

Excédent de recettes. — Exercice 1917. Reversement à la Ville	87
---	----

Hospices :

Budget pour 1918	76
----------------------------	----

Œuvres diverses :

Cours d'apprentissage. — Primes d'encouragement	86
---	----

Finances :

Généralités. — Avances aux communes et aux établissements publics	105
---	-----

Recettes :

Avances aux communes et aux établissements publics	105
Bureau de Bienfaisance. — Excédent de recettes. Exercice 1917. Reversement à la Ville	87
Immeubles sinistrés. — Réparations	80
Côtes irrécouvrables. — Admission en non-valeur.	88

Dépenses :

Généralités. — Cours d'apprentissage. Primes d'encouragement	86
Guerre. — Généralités. Immeubles sinistrés. Réparations	80
Finances. — Avances aux communes et aux établissements publics	105
Réquisitions. — Travaux exécutés sur réquisitions. Règlement	81
Secours. — Victimes de la guerre. Funérailles	82
Crédits supplémentaires. — Cimetières	64
École Baggio	75
Économat. — Fournitures diverses	65
Police	70
Sapeurs-pompiers	72
Secrétariat Général.	71

Alimentation :

Abattoirs. — Bassin d'épuration des eaux. Travaux	89
---	----

Distribution d'eau :

Syndicat de dessèchement des Marais de la Haute-Deûle. — Indemnité.	88
---	----

Hygiène :

Bassin d'épuration des eaux de l'Abattoir. — Travaux 89

Cimetières :

Pompes funèbres. — Modification provisoire de contrat. 90

Sapeurs-Pompiers :

Avance d'une demi-solde aux officiers 90

Dépenses. — Observations 72

Caisse de secours (Duclermortier, Veuve Verdier) 92

Services municipaux :

Économat. — Observations 66

État du personnel. — Vœu. 66

Caisse des Retraites :

Règlement. — Modification partielle. 93

Finances. — Duvivier (Veuve) née Billiau 94

Halles et Marchés. — Constant Georges. 95

Gratifications, indemnités, secours :

École des Beaux Arts. — Depondt (Veuve). 96

Enseignement. — Talendier 96

Police. — Fourmentraux (Veuve). 96

COMMISSION DES FINANCES. — TRAVAUX

Rapport de M. Ovigneux

1882
Finances
Crédit
supplémentaire

L'an mil neuf cent dix-huit, le Jeudi seize Mai, à deux heures quarante-cinq du soir, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Présents :

MM. DELESALLE, CRÉPY-SAINT-LÉGER, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, REMY, BRACKERS D'HUGO, BARÉ, LEGRAND-HERMAN, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. DUPONCHELLE, DELOS, DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

Sous les Drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

Le Conseil désigne comme Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Ovigneur

1882
—
*Cimetières.
Crédit
supplémentaire.*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 février 1918, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances le rapport sur le crédit supplémentaire de 20.000 fr. pour l'entretien des cimetières.

Le dépassement concerne exclusivement les salaires des ouvriers qui remplacent ceux mobilisés.

La dépense pour le service des cimetières s'est élevée à 91.000 fr.

Les dépenses étaient prévues pour 80.000 fr. et, pour ce motif, le crédit supplémentaire demandé peut être ramené à 11.000 fr.

Adopté.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Ducastel

MESSIEURS,

Vous avez chargé votre Commission des Finances et Travaux d'examiner la proposition de M. le Maire d'ouvrir un crédit supplémentaire de 50.000 fr. au service de l'Economat, par suite de dépassement du crédit provisoire voté pour 1917, qui était de 78.000 fr., tandis que les dépenses effectuées se sont élevées à près de 125.000 fr.

Des renseignements que nous avons demandés à l'Economat, il résulte que ce service (qui n'a plus aucun stock de marchandises, si ce n'est quelques effets d'habillement pour la Police) n'est plus guère qu'un bureau de centralisation pour un petit nombre de fournitures de bureau, et que, le plus souvent, il ne voit même pas les marchandises qui sont livrées directement à chaque service intéressé par les fournisseurs. Il en est de même pour les factures, dont bon nombre ne passent pas par l'Economat, comme les commandes qui se font en dehors de lui. Il ne peut donc jamais connaître la situation des crédits.

Il est évident que ce n'est pas là un service indépendant ; aussi ne tient-il aucune comptabilité réelle.

En fait, l'Economat est subordonné au Service des Finances et c'est là que se tient sa comptabilité.

Nous avons examiné sommairement cette comptabilité, qui est très clairement établie et tenue avec soin. Nous en avons extrait les renseignements suivants :

1884

*Economat.
Fournitures
diverses.
Crédit
supplémentaire.*

Le Budget de l'Economat est divisé en deux parties, l'une pour les fournitures diverses, l'autre pour les impressions. Chacune de ces deux parties est ensuite divisée en 36 chapitres correspondant à tous les services. Le Budget provisoire voté est réparti en tête de chacun de ces chapitres et les dépenses faites étant de même inscrites au-dessous, il est facile de comparer, à tout moment, la situation de chaque crédit.

Le Service des Finances nous a fourni un état récapitulatif de ces crédits et de ces dépenses pour 1917, sous forme de tableau qui indique d'un coup d'œil la situation de chacun et permet de saisir l'ensemble. Nous le joignons au présent rapport.

Il nous montre que, d'une part, par suite de l'arrêt ou de l'impossibilité de marche normale, les deux tiers des services n'ont pas épuisé le crédit qui leur était affecté ; d'autre part, que pour le tiers restant, comprenant le Secrétariat, les Travaux, les Finances, la Police, les Cimetières, le surcroît de service a entraîné à des dépassements parfois assez importants.

Les principales causes de ces dépassements se trouvent dans l'augmentation inouïe des prix des moindres objets d'utilité courante : brosses, wassingues, plumeaux, papier, encre, plumes, crayons, etc..., et aussi dans l'augmentation du nombre des employés auxiliaires que nécessitent les ordres donnés par l'autorité allemande qui, en étendant les services, causent une dépense plus grande par le nombre d'objets nécessaires.

Le Service qui charge principalement ce Budget est celui du Secrétariat général, dont le crédit pour les imprimés était de 12.000 fr. et qui a dépensé 18.724 fr. 25, en raison des nombreux modèles d'imprimés nouveaux qu'il a dû établir. Pour la partie des Fournitures diverses, ce même service, qui avait un crédit de 9.500 fr., a dépensé 48.718 fr. 93.

C'est là, évidemment, le plus gros dépassement ; il provient d'approvisionnements qu'on a dû faire et de dépenses de papier, encre, etc..., pour imprimer le communiqué, les traductions, la note aux conseillers et toute la dactylographie.

En somme, toutes ces dépenses excessives proviennent de la situation anormale et de l'élévation de tous les prix auxquels nous sommes obligés de nous soumettre.

Le total des excédents de dépense est de :

Pour les fournitures.....	51.811 59
Pour les impressions.....	8.108 60
Total.....	59.920 19

Les crédits non employés sont :

Pour les fournitures.....	11.074 07
Pour les impressions.....	2.342 15
	13.416 22

Le dépassement réel est donc de..... 46.503 97

En conséquence, la Commission vous propose de voter le crédit supplémentaire de 50.000 fr. qui vous est demandé, dont l'excédent sera annulé après apurement des comptes.

Conformément aux conclusions du rapport, le Conseil vote un crédit supplémentaire de 50.000 fr.

ÉCONOMAT

Etat des dépenses effectuées pendant l'Exercice 1917

DÉSIGNATION DES SERVICES	FOURNITURES DIVERSES			
	Prévisions budgétaires	Dépenses effectuées	En plus	En moins
Secrétariat Général	9.500 00	48.718 93	39.218 93	» »
Travaux Municipaux	3.400 00	7.985 33	4.585 33	» »
Finances et contrôle	2.500 00	7.958 33	5.458 33	» »
Collecte des droits de place	300 00	» »	» »	300 00
Police	3.500 00	4.573 37	1.073 37	» »
Cimetière de l'Est	300 00	960 80	660 80	» »
Cimetière du Sud	200 00	895 83	695 83	» »
Bureaux de pesage	» »	» »	» »	» »
Entrepôt des Sucres	150 00	51 50	» »	98 50
Entrepôt des Douanes	50 00	» »	» »	50 00
Economat	150 00	» »	» »	150 00
Chauffage des Etablissements Communaux	300 00	52 25	» »	247 75
Entretien des propriétés Communales	1.400 00	894 20	» »	505 80
Promenades et jardins publics	600 00	36 00	» »	564 00
Bains à prix réduits				
Rue de Cysoing	650 00	3 55	» »	646 45
Rue des Sarrazins	900 00	67 55	» »	832 45
Rue Dupuytren	650 00	300 70	» »	349 30
Chaussées pavées	250 00	» »	» »	250 00
Travaux de curage des canaux et égouts	100 00	» »	» »	100 00
Abattoir	900 00	363 65	» »	536 35
Halles Centrales	750 00	160 40	» »	589 60
Bataillon des Sapeurs-Pompiers	10.310 00	9.786 53	» »	523 47
Asile de nuit	1.300 00	» »	» »	1.300 00
Service Municipal des écoles	300 00	164 90	» »	135 10
Ecoles maternelles	1.950 00	893 25	» »	1.056 75
Ecoles primaires élémentaires	3.600 00	2.801 80	» »	798 20
Ecoles primaires supérieures	400 00	359 85	» »	40 15
Théâtre — Entretien intérieur	300 00	» »	» »	300 00
Divers	2.770 00	1.069 80	» »	1.700 20
Traitement des employés de l'Economat	7.650 00	7.769 00	119 00	» »
TOTAUX	55.130 00	95.867 52	51.811 59	11.074 07

ÉCONOMAT

Etat des dépenses effectuées pendant l'Exercice 1917

DÉSIGNATION DES SERVICES	IMPRESSIONS			
	Prévisions budgétaires	Dépenses effectuées	En plus	En moins
* Secrétariat Général	12.000 00	18.724 25	6.724 25	» »
** Travaux Municipaux.	1.800 00	1.692 40	» »	107 60
** Finances et contrôle	3.800 00	4.609 70	809 70	» »
Collecte des droits de place.	600 00	465 50	» »	134 50
Police	2.200 00	1.897 95	» »	302 05
Cimetière de l'Est.	100 00	45 00	» »	55 00
Cimetière du Sud.	60 00	67 60	7 60	» »
Bureaux de pesage	100 00	» »	» »	100 00
Entrepôt des Sucres	100 00	» »	» »	100 00
Entrepôt des Douanes	50 00	» »	» »	50 00
Economat	200 00	32 50	» »	167 50
Chauffage des établissements Communaux	» »	» »	» »	» »
Entretien des propriétés Communales	» »	» »	» »	» »
Promenades et jardins publics	100 00	» »	» »	100 00
Bains à prix réduits				
Rue de Cysoing	50 00	» »	» »	50 00
Rue des Sarrazins	50 00	» »	» »	50 00
Rue Dupuytren	50 00	» »	» »	50 00
Chaussées pavées	» »	» »	» »	» »
Travaux de curage des canaux et égouts	» »	» »	» »	» »
Abattoir.	500 00	» »	» »	500 00
Halles Centrales	150 00	10 00	» »	140 00
Bataillon des Sapeurs-Pompiers	350 00	324 50	» »	25 50
Asile de nuit	» »	» »	» »	» »
Service Municipal des écoles	200 00	767 05	567 05	» »
Ecoles maternelles	» »	» »	» »	» »
Ecoles primaires élémentaires	100 00	» »	» »	100 00
Ecoles primaires supérieures	» »	» »	» »	» »
Théâtre. — Entretien intérieur	» »	» »	» »	» »
Divers	310 00	» »	» »	310 00
Traitement des Employés de l'Economat	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	22.870 00	28.636 45	8.108 60	2.342 15

* Augmentation due exclusivement au service du Communiqué, on a dû faire, de plus, de sérieux approvisionnements.

** Augmentation considérable du prix des objets d'utilité courante et de toutes les fournitures de bureau.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Leleu

1886¹
—
Police.
Crédit
supplémentaire.

Dans votre séance du 18 février dernier, vous avez renvoyé aux Commissions des Finances et Travaux réunies le crédit supplémentaire de 110.000 fr. demandé pour assurer les dépenses du service de la Police pendant l'année 1917.

Après examen desdites Commissions, il a été établi que les dépenses de la Police s'élèvent à 748.122 fr. 66, réparties comme suit :

Traitements des agents titulaires	433.130 61
» » » auxiliaires	194.423 31
» des Commissaires de Police.....	54.600 »
» des Secrétaires et Employés.....	34.546 65
Autres dépenses.....	31.422 09
Total.....	748.122 66

Le crédit — réservé pour ce service — ne s'élevant qu'à 644.000 fr., nous vous proposons d'accepter le crédit supplémentaire demandé, soit 110.000 fr.

Vos Commissions vous prient d'émettre un avis favorable.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 110.000 fr.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Coilliot

1888

Secrétariat
général.

Crédit
supplémentaire.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 février dernier, vous avez renvoyé à vos Commissions des Finances et Travaux réunies l'examen d'un rapport de M. le Maire, demandant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de six mille cent francs pour les dépenses du personnel imputées sur l'article premier du Budget : « Secrétariat général ».

Cette demande est justifiée par le paiement de traitements aux fonctionnaires, absents ou mobilisés, le remplacement d'une partie de ces fonctionnaires et la rémunération de travaux exceptionnels.

Nous vous demandons, Messieurs, de voter cette somme de six mille cent francs, à imputer sur l'article premier du Budget : « Secrétariat général ».

Prévoyant ces augmentations de crédits pour le personnel, vos Commissions des Finances et Travaux, désirant être très clairement renseignées, ont demandé, il y a quelque temps, l'établissement d'une liste contenant, d'une façon détaillée, les traitements de quelque nature et pour quelque cause que ce soit, de tout le personnel payé à la Caisse municipale.

Elles ont remis, à cet effet, un tableau modèle de ce qu'elles désiraient.

Vos Commissions émettent le vœu que cette liste soit établie, selon le sens de leur demande, et remise le plus tôt possible.

Après observations de M. le Maire, de MM. Crépy, Ducastel, Baudon, Duburcq et Liégeois, il est décidé que l'Administration ne fournira à la Commission que la liste nominative des employés titulaires.

Le Conseil, adoptant ensuite les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 6.100 fr.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Duponchelle

1898

Sapeurs-Pompiers.
Crédit
supplémentaire.

MESSIEURS,

La demande d'un crédit supplémentaire de 63.000 fr., à rattacher à l'article 98 du Budget ordinaire — 125.000 fr. — pour assurer le paiement des dépenses occasionnées par le corps des Sapeurs-Pompiers pendant l'année 1917, a été examinée par la Commission des Finances-Travaux, qui croit utile de vous mettre sous les yeux les résultats de 1914 et ceux de l'Exercice qui vient de prendre fin :

	1914	1917
Etat-Major et services divers.....	26.298 80	34.488 61
Dépenses imprévues.....	2.074 25	878 45
Solde de quatre Compagnies.....	20.087 20	17.513 30
Musique : subvention d'entretien.....	2.035 30	1.935 »
» jetons de présence pour fêtes.....	2.751 50	—
Gardes de jour et de nuit.....	40.596 80	64.334 25
Allocation pour la fête du Corps.....	200 »	—
Habillement	3.256 95	13.244 »
Nourriture des chevaux.....	10.220 81	29.720 16
Location de postes.....	3.300 »	3.300 »
Subvention à la Caisse des Retraites.....	17.000 »	21.000 »
Assurance du matériel attelé.....	438 50	—
Totaux.....	128.260 11	186.613 77

De cet examen, il ressort que les dépenses de 1917 sont supérieures de plus de 50 % à celles prévues au Budget ordinaire de 1914 et un peu moins de 50 %, exactement 49.288 %, sur le résultat du compte administratif du même Exercice 1914, ce qui semble excessif, en dépit des explications et justifications contenues dans un rapport de M. le Commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Loin de nous la pensée que les intérêts de la Ville n'ont pas été suffisam-

ment défendus, ou par trop traités à la légère. Nous pourrions, toutefois, faire remarquer qu'en ce qui concerne l'habillement des Sapeurs et la nourriture des chevaux, toutes les précautions n'ont pas été prises, car il était facile, pendant août et septembre 1914, et même dans le cours des mois suivants, de se procurer à profusion et dans des conditions exceptionnelles de bon marché, le drap nécessaire aux vêtements des hommes du Bataillon, ainsi que l'avoine indispensable à l'existence de la cavalerie. Lille, à ce moment, symbolisait le grenier d'abondance où l'on peut puiser à pleines mains sans avoir l'appréhension de la fin.

Dans un autre ordre d'idées, nous pourrions également faire une toute petite remarque sur l'effectif du Bataillon, qui n'a jamais été aussi élevé : 223 hommes fin décembre 1917, alors qu'il était tombé à 97, officiers non compris, dans les jours qui suivirent la mobilisation.

Nous ne sommes plus au temps où le nombre s'imposait pour combattre les incendies. Aujourd'hui, plus de tonneaux, plus de pompes à bras, plus de seaux en toile, plus de chaînes. — Un simple dévidoir, branché sur une bouche d'eau, suffit — remplaçant efficacement l'appareil primitif qui était amené sur place au prix de maints et pénibles efforts — et ce, en attendant la machine à vapeur qui ne tarde généralement pas à arriver et se met aussitôt à vomir des torrents d'eau sur le foyer.

Théoriquement, il ne devrait plus y avoir d'incendies, mais seulement des commencements d'incendie, étant donné les moyens que l'on possède pour les combattre. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Des tâtonnements et des retards se produisent parfois, conséquences d'accidents survenus au matériel en cours de route, ou de la méconnaissance des lieux, ou du manque d'initiative et d'instruction des hommes, ce qui permet aux sinistres de se développer et de causer des catastrophes semblables à celles du Lycée et de l'Hôtel de Ville, qui se trouvaient à proximité et attenaient même aux postes de secours, ce qui ne se serait sans doute pas produit si chacun avait suffisamment connu les ressources mises à sa disposition pour combattre le fléau, d'où obligation de rechercher la qualité au lieu de la quantité, qui est, dans nombre de circonstances, plus nuisible qu'utile.

Le tableau comparatif nous dit aussi que de 40.596 fr. 80 en 1914, la dépense pour gardes de jour et de nuit passe, en 1917, à 64.334 fr. 25, d'où augmentation de 23.737 fr. 45. Nous nous contenterons de signaler le fait sans l'accompagner de commentaires, ne voulant pas que, plus tard, on nous fasse grief de nous

être immiscés dans des questions de service et d'organisation qui sont exclusivement du ressort du Commandant et dont il assume seul la responsabilité. Nous citerons encore la subvention d'entretien de la Musique : 4.935 fr., bien qu'elle n'existe plus, vu que son chef et ses musiciens ont été versés dans le Bataillon. Nous pourrions également faire remarquer que la subvention à la Caisse des Retraites passe à 21.000 fr. en 1917, contre 17.000 fr. en 1914, par suite de l'augmentation du nombre des retraités qui tous, en sollicitant la pension à laquelle ils prétendent, produisent un certificat attestant qu'ils sont inaptes au service par suite d'infirmités ou pour mauvais état de santé. Ils usent de leur droit et ils ont raison. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que ces vétérans, qui étaient hier invalides, redeviennent subitement jeunes et reprennent leur place dans les rangs, quand ils en font la demande.

Les quelques réflexions purement administratives ou financières qui précèdent, ne peuvent et ne doivent pas éveiller les susceptibilités du Corps des Sapeurs-Pompiers, dont nous admirons l'abnégation et le dévouement de tous les instants. Ils sont de tradition au Bataillon et relatés tout au long dans son Livre d'Or. Dans ses pages glorieuses, nous pouvons y lire les noms du Capitaine Aerts, du Lieutenant Lebrun, ainsi que celui du Caporal Dottignies, morts héroïquement au Champ d'Honneur, pendant les journées des 4 et 12 octobre 1914.

Maintenant, il faut conclure et regretter qu'un dépassement de crédit d'une telle importance, 61.613 fr. 77, ait pu se produire, sans que la Ville en fût informée à temps, ce qui eut été, à défaut d'autre chose, une marque de déférence à l'égard de l'Autorité municipale. C'est un trou de plus à boucher par le vote d'une somme de 63.000 fr. à rattacher à l'article 98 du Budget ordinaire, ce qui portera à 188.000 fr., au lieu de 125.000 fr., les dépenses du Bataillon des Sapeurs-Pompiers pendant l'année 1917.

Telles sont les conclusions de la Commission des Finances-Travaux.

Après que M. le Maire eut fait des réserves sur le passage relatif aux acquisitions possibles de provisions en 1914, le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 63.000 fr.

COMMISSION DES FINANCES. — Travaux

Rapport de M. Lesot

MESSIEURS,

La Commission des Finances-Travaux a été saisie, dans la séance du 18 février, du projet d'ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 fr., pour assurer, d'une part, les appointements de deux professeurs nommés au titre auxiliaire, soit 7.000 fr., et, d'autre part, 2.700 fr., pour parer à l'augmentation qui s'est produite sur le prix des matières premières nécessaires à l'Ecole Baggio.

Nous avons parfois critiqué la forme de l'enseignement qui y était donné, mais nous avons, et plus souvent encore, applaudi les résultats qui y étaient obtenus dans les sections du Bois, du Fer et du Livre.

Cependant, à notre avis, avis qui est partagé par nombre de gens compétents, l'Ecole Baggio ne doit pas être une école de formation, mais une école de préparation où l'adolescent se trouve entraîné vers sa profession par l'étude du dessin, par des cours d'enseignement théorique, par le maniement des outils et enfin par l'exécution de quelques travaux secondaires qui lui permettent de devenir un auxiliaire précieux, en attendant que, par l'âge et l'expérience, il se transforme, à l'atelier, en ouvrier parfait dont l'industrie aura grand besoin, à l'expiration de la période difficile que nous traversons en ce moment.

S'il est facile à la section du bois ou à celle du fer de produire certains objets d'une utilité constante, il n'en est pas de même de l'industrie du livre. Mais, en cherchant bien, il lui serait également facile de faire œuvre utile, notamment en composant et en imprimant le compte moral et financier de l'Ecole Baggio, qui n'est jamais arrivé à la connaissance de la Commission des Finances-Travaux.

Sous réserve de ce vœu, auquel il peut être donné satisfaction sans occasionner aucune dépense, elle vous demande d'émettre avis favorable à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 12.000 fr., à rattacher à l'article 179 du Budget ordinaire, pour couvrir la totalité des dépenses de l'Ecole Baggio pendant l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 12.000 fr.

1898³

*Ecole pratique
d'industrie.*

*Crédit
supplémentaire.*

COMMISSION DES FINANCES — TRAVAUX

COMMISSIONS D'ASSISTANCE ET DES FINANCES

Rapport de M. Duponchelle

1899

Hospices.
Budget primitif
pour 1918.

MESSIEURS,

Mis en opposition avec les résultats de 1916 et les prévisions de 1917, le Budget primitif des Hospices pour 1918, qui a été renvoyé aux Commissions d'Assistance et des Finances, présente, tant en recettes qu'en dépenses, d'insignifiantes variations que nous montrons dans le petit tableau ci-dessous :

RECETTES	RÉALISÉES en 1916	PRÉVUES en 1917	PRÉVUES pour 1918
Ordinaires.	1.854.227 62	1.797.954 »	1.855.959 »
Extraordinaires	112.954 76	98.404 »	85.938 »
Totales.	1.967.182 38	1.896.358 »	1.941.897 »

DÉPENSES	FAITES en 1916	PRÉVUES en 1917	PRÉVUES pour 1918
Ordinaires.	2.004.521 55	2.113.861 »	2.112.666 »
Extraordinaires	29.279 09	61.330 »	61.330 »
Totales.	2.033.800 64	2.175.191 »	2.173.996 »

D'où il résulte que le compte administratif de 1916 s'est balancé par un excédent de dépenses de 66.618 fr. 26, que le Budget primitif de 1917 a prévu un déficit de 278.833 fr. et celui de 1918 un dépassement de dépenses de 232.099 fr.

Il semble, à première vue, que le déficit envisagé pour 1918 n'est que de 232.099 fr. Malheureusement, il y a lieu de craindre que les deux tiers au moins du produit des articles 1, 2, 3 et 4 du fonds de dotation — loyers des maisons et des terrains — baux emphytéotiques — fermages en argent des

biens ruraux — locations de chasse et de pêches — soit une somme de 425.189 fr. 32 sur 637.784 fr., ne puissent jamais être recouverts, ce qui portera, en fin de compte, à 657.288 fr. 32 le dépassement de dépenses de l'Exercice 1918.

Cette anxieuse succession de déficits, plus exactement de manque d'équilibre entre les recettes prévues et les encaissements réalisés, est due à l'application du moratorium et aux difficultés de perception des loyers et autres créances dans les pays occupés.

La question des déficits provoquera bien des ennuis, créera nombre de difficultés qu'il faudra solutionner. De plus, il serait dangereux de se laisser hypnotiser par la pensée que les préoccupations financières cesseront avec les hostilités. Elles subsisteront même encore pendant quelques années après la signature de la paix et ne prendront fin qu'à la suite de la résurrection de la vie économique, chose qui sera très difficile, disons-le, mais pas impossible, si les concours sur lesquels nous sommes tous légitimement en droit de compter nous viennent rapidement et efficacement en aide, sinon ce sera la ruine et la faillite de la région qui assurait, par ses contributions, une très grosse part des charges générales du pays.

D'ailleurs, l'aide s'imposera, à moins que l'on ne veuille, de gaieté de cœur, la mort de la contrée, hier si vivante, aujourd'hui agonisante, ainsi que celle de ses habitants qui assistent froidement, mais les yeux pleins de larmes et le cœur contracté par la douleur, à la destruction et à la dévastation des usines qui constituent la fortune des uns et le pain quotidien des autres. Il faudra également que l'aide aille aux modestes travailleurs de la terre, qui est la source première de tous les biens et qu'elle étende aussi son action bienfaisante sur la masse de la population qui épuise ses dernières ressources et marche à grands pas vers l'indigence, ce qui sera un fait accompli demain.

Evitons surtout de nous laisser abattre par le désespoir et, en attendant l'issue des événements au milieu desquels nous tourbillonnons en ce moment, événements qui sont sans pareils depuis que le monde est monde, c'est-à-dire dans l'histoire des temps les plus reculés, gardons notre sang-froid dont nous avons besoin à l'heure actuelle et dont nous aurons encore plus grand besoin dans l'avenir ; conservons de même, précieusement et sans faiblesse, notre foi et nos espérances en des jours meilleurs et votons aujourd'hui le Budget primitif des Hospices pour 1918, qui nous a été soumis au cours de la séance du 18 février dernier, lequel prévoit :

1° En recettes ordinaires et extraordinaires.....	1.941.897 »
2° En dépenses ordinaires et extraordinaires.....	2.173.996 »
	232.099 »

D'où un excédent de dépenses de.....

qui pourra être couvert, le cas échéant, soit par voie d'emprunt, soit par une avance faite par la Ville de Lille.

Telles sont les conclusions des Commissions d'Assistance et des Finances qui vous prient de donner avis favorable au Budget primitif de l'Administration des Hospices de Lille pour l'Exercice 1918.

Avis favorable.

1918

*Locations
temporaires.*

*Terrains
communaux.*

Homologation.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil municipal, en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les locations de terrains communaux ci-après :

- 1° Druel Elise, 600 mètres carrés, Route de Seclin, loyer annuel de 15 fr.
- 2° M^{lle} Veron, 250 mètres carrés, Route de Seclin, loyer annuel de 6 fr. 25.
- 3° Gerniers Auguste, 350 mètres carrés, Route de Seclin et Rue du Général de Wet, loyer annuel 7 fr. 50.
- 4° Van Verberghe Alphonse, 375 mètres carrés, Rue du Général de Wet, loyer annuel 9 fr. 40.
- 5° Arnold Alfred, 240 mètres carrés, Route de Seclin, loyer annuel 6 fr.
- 6° Ponsele Jean-François, 490 mètres carrés, Rue du Faubourg des Postes, loyer annuel 12 fr. 25.
- 7° Kienz Henri, 618 mètres carrés, Rue Gutenberg, loyer annuel 15 fr. 45.
- 8° Dupied Hector, 151 mètres carrés, Rue Vantroyen (Saint-Maurice), loyer annuel 3 fr. 75.
- 9° M^{me} Vanderstichel-Loquet, 231 mètres carrés, Faubourg des Postes, près de l'Ecole Maternelle, loyer annuel 5 fr. 80.
- 10° Hachée, 394 mètres carrés, Faubourg des Postes, près de l'Ecole Maternelle, loyer annuel 9 fr. 85.

11° Degraeve Henri et Degraeve Marie, 486 mètres carrés, Rue Vantroyen, 61, à Saint-Maurice, Cour de l'École, loyer annuel 12 fr. 15.

12° Genegat Emma, Veuve Acke, 174 mètres carrés, Rue Pierre-Légrand, loyer annuel 4 fr. 35.

13° Delfortrie Fanie, Veuve Vanoutteghem, 132 mètres carrés, Rue Pierre-Légrand, loyer annuel 3 fr. 30.

14° Vœneman Lucie, épouse Eeckhout, Rue Pierre-Légrand, loyer annuel 5 fr. 40.

15° M^{lle} C. Ardouin, 264 mètres carrés, Faubourg des Postes, loyer annuel 6 fr.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 18 novembre 1911, dûment enregistré, la Ville a accordé à M. Pouillet, Curé de la Paroisse Saint-Sauveur, le bail du presbytère dépendant de ladite église, sise rue Saint-Sauveur, 100.

Ce bail a été fait pour une durée de 14 années et six mois, qui doivent expirer le trente et un décembre 1923 et moyennant un loyer annuel de 600 fr., outre les charges.

M. Pouillet a reçu son changement et a été remplacé comme doyen de ladite église par M. l'Abbé Jules Decock.

Ce dernier nous demande, pour régulariser sa situation à l'égard de la location de cet immeuble, qu'un nouveau bail soit dressé à son profit.

Nous vous proposons, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande et vous prions de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Ce nouveau bail serait accordé pour la durée restant à courir sur le bail sus-rappelé du 18 novembre 1911 et aux mêmes clauses et conditions de la location actuelle.

Adopté.

1919

*Eglise St-Sauveur
Presbytère.*

Bail.

1920

—
Baux.

Ecole Jean Macé.

Location
provisoire.

Augmentation
de loyer.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 décembre 1915, vous avez décidé d'allouer à M^{me} Dumez, institutrice libre, 33, rue Gantois, où est installée l'école supérieure de filles « Jean Macé », une indemnité mensuelle de 150 fr., à titre de loyer.

En présence de la durée de cette occupation provisoire qui prive M^{me} Dumez de la jouissance d'une grande partie de son immeuble, nous vous proposons d'élever, à partir du 1^{er} juin 1918, à 200 francs l'indemnité primitivement fixée.

La dépense résultant de cette décision serait prélevée sur le crédit « Dépenses nécessitées par la guerre ».

Adopté.

1921

—
Immeubles
sinistrés.

Réparations.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 7 septembre 1917, vous avez approuvé les travaux exécutés à divers immeubles détériorés par l'explosion du 11 janvier 1916.

M. le Préfet, à qui cette délibération avait été transmise, nous demande de lui indiquer les dispositions prises par la Ville, en vue de s'assurer ultérieurement le remboursement des dépenses faites pour la réparation des immeubles dont les propriétaires sont absents ou ont refusé de prendre l'engagement de payer plus tard.

Il nous demande également de lui faire connaître à quelle somme s'élève le montant total des travaux effectués.

En faisant exécuter les travaux dont il est question, la Ville a surtout eu en vue de soulager la population de Moulins-Lille et de la mettre, le plus rapidement possible, à l'abri des intempéries. C'est ce qui explique que nous

avons dû nous passer du consentement des propriétaires récalcitrants ou absents et éviter toutes les formalités de nature à entraver notre action.

La Ville se réserve, bien entendu, le droit de réclamer le remboursement des travaux qu'elle a effectués, sous la pression des circonstances exceptionnelles.

Ces dépenses s'élèvent, pour le moment, à 95.000 fr. environ et concernent 450 immeubles remis en état.

Le crédit de 100.000 fr., voté dans votre séance du 20 octobre 1916, ne laissant disponible qu'une somme de 5.000 fr., nous vous prions, en confirmant votre délibération du 7 septembre 1917, de voter un crédit supplémentaire de 50.000 fr. à rattacher à l'article 76 du Budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 50.000 fr., à rattacher à l'article 76 du Budget ordinaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les entrepreneurs, qui travaillent pour la Ville sur bons de réquisitions, ont eu à subir, depuis le début de la guerre, des réductions de garantie sur leurs comptes, dont le chiffre est aujourd'hui très élevé pour la plupart d'entre eux.

Après avoir sollicité, à différentes reprises, l'abaissement du pourcentage de ces garanties, ces Messieurs demandent le remboursement intégral des retenues faites jusqu'à fin 1916 ; de réduire à 10 % la retenue des Exercices 1917 et 1918, qui devra être remboursée **intégralement** à la fin de chaque Exercice.

Nous pensons qu'il n'est pas possible, en effet, de retenir indéfiniment des sommes importantes à ces entrepreneurs, mais nous ne pouvons toutefois les rembourser intégralement, en raison des difficultés qui pourront surgir, lors du règlement définitif des comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, de modifier votre délibération du

1922

Travaux exécutés
sur réquisitions.
Règlement.

17 mars 1917 et de ramener : 1° à 5 % les retenues faites jusqu'à la fin de l'Exercice 1916 ; 2° à 10 % celles de l'année 1917, qui sera réduite à 5 % un an après la clôture de l'Exercice, c'est-à-dire le 31 mars 1919 et de décider que, pour l'Exercice en cours et les suivants, la garantie ne sera plus que de 10 %, qui sera ramenée à 5 % dans les mêmes conditions que pour l'année 1917.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1923
—
*Victimes
de la guerre.*

MESSIEURS,

Le 12 avril dernier, au cours d'un tir sur aéros, des projectiles sont retombés dans les quartiers de Fives et Saint-Maurice, faisant 36 victimes, dont 22 succombèrent à leurs blessures.

Ce sont :

Benoît Andrée, 7 ans, Rue du Ballon, 24.

Berson Jeanne, 14 ans, Rue du Buisson, Cour Bourigeaud.

Berson Simonne, 13 ans, Rue du Buisson, Cour Bourigeaud.

Bourgeois Philomène, 69 ans, Rue Chappe, 31.

Bourgeois Mathilde, 36 ans, Rue Chappe, 31.

Boussemært Rachel, 22 ans, Rue du Faubourg de Roubaix, 193.

Camus Emilienne, 12 ans, Rue du Buisson, 101.

Challouet Joséphine, 25 ans, Place Madeleine Caulier, 2.

Claus Bernard, 72 ans, Rue Malakoff, 53.

Corion Norbert, 16 ans, Rue Saint-Gabriel, 54.

Dhennin Marcelle, 8 ans, Jardin Botanique.

Dupont Anna, épouse Carlier, 36 ans, Place Madeleine-Caulier, 3.

Ginestet François, 57 ans, Rue Saint-Gabriel, 54.

Henno Angèle, 18 ans, Rue du Faubourg de Roubaix, 182.

Lacquemens Adolphe, 57 ans, Rue de Wazemmes, 16.

Lecoche Laurence, Veuve Hass, 67 ans, Rue de la Louvière, 124.

Lenain Alfred, 50 ans, Rue Saint-Luc, 14.

Luchez Paul, 56 ans, Rue des Noirs, 11.

Mahieu Zoé, épouse Houbas, 48 ans, Place Madeleine Caulier, 12.

Pannetrat Suzanne, 11 ans, Rue du Ballon, 28 bis.

Vanbecelaere Berthe, 25 ans, Rue du Repos, 14.

Vandendriessche Marie, 48 ans, Rue Dupleix, 45.

D'autre part, MM. Florin, walfman de la C^{ie} des Tramways, et Decressy Henri, 58 ans, Chemin des Alouettes, 50, ont été tués dans les mêmes conditions, les 19 avril et 9 mai, à Lambersart et Mons-en-Barœul.

Nous avons pris aussitôt les mesures nécessaires pour assurer les funérailles et l'inhumation de nos malheureux concitoyens et nous vous prions de décider, conformément aux précédents, que les frais qui en résultent seront supportés par la Ville et imputés sur le crédit « Frais nécessités par la guerre ».

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1924

—
Assurances.
Avenants.

MESSIEURS,

Par suite de l'occupation par l'autorité allemande de la Halle du Château et de la Halle aux Sucres, il a été souscrit avec les Compagnies co-assureuses de la Ville :

1° Un avenant pour le transfert au Théâtre de la Place Sébastopol des décors emmagasinés dans la Halle du Château. Cet avenant déclarant que ce théâtre est en chômage depuis le 1^{er} août 1914 donnera lieu à une ristourne de primes au profit de la Ville ;

2° Un avenant déclarant que la garantie de 500.000 fr. sur les marchandises d'Entrepôt à la Halle aux Sucres portera sur les marchandises de toutes natures emmagasinées dans le local Descamps, Rue des Célestines.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous soumettons ces avenants à votre approbation.

Adopté.

1925
 —
 Hôtel de Ville.
 Démolitions.
 Règlement
 de travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 15 juin 1917, vous avez voté un crédit de 25.000 fr. pour la démolition des parties de l'Hôtel de Ville qui menaçaient ruine.

Les travaux sont terminés et les dépenses se répartissent comme suit :

Travaux de la 1^{re} partie :

M. Lerant, entrepreneur de plafonnage.....	331	39	
M. Loubert, entrepreneur de démolitions.....	8.120	»	
Danel et Delattre, transports.....	2.324	»	
Piccolati, photographe.....	350	»	
Honoraires de l'architecte, 5 % sur 11.125 fr. 39....	556	27	11.681 66

Travaux de la 2^e partie :

M. Loubert, entrepreneur de démolitions.....	10.514	88	
M. Laurence, pose et dépose d'échafaudage.....	416	»	
M. Meneboode, marbrier.....	20	»	
M. Donnez, entrepreneur de maçonnerie.....	1.933	40	
Honoraires de l'architecte, 4 % sur 12.884 fr. 78....	515	37	13.399 65
Appointements du piqueur.....	1.700	»	
Total général.....	26.781	31	

Soit donc un dépassement de crédit de 1.781 fr. 31, pour lequel nous vous demandons l'ouverture d'un crédit de pareille somme. Ce dépassement de crédit provient de ce que, sur l'ordre de l'autorité allemande, nous avons dû, pour livrer passage au car L, exécuter des travaux de consolidation aux baies des parties de mur surplombant les passages de la Mairie.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire de 1.781 fr. 31 et émet le vœu que l'Etat prenne à sa charge une partie des dépenses afférentes à ces travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans vos séances des 31 mars, 17 août et 15 décembre 1917, vous avez accordé en prêt à M. Lys-Tancré, entrepreneur, à valoir sur les sommes retenues à titre de garantie des travaux du Nouveau Théâtre, une somme totale de 15.000 francs.

Aucune modification n'étant survenue dans la situation qui a motivé ces décisions, M. Lys-Tancré sollicite un nouveau prêt.

Nous vous prions de lui consentir une nouvelle avance de 5.000 fr., dans les conditions fixées par vos délibérations précitées.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 fr., à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1918.

1926

Nouveau Théâtre.
Avance
sur travaux.
Lys-Tancré.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 5 de la loi du 28 mars 1882, la Commission scolaire comprend des membres désignés par le Conseil municipal, en nombre égal, au plus, au tiers de ses membres.

Les pouvoirs de ces délégués prennent fin avec ceux de l'Assemblée communale qui les a élus.

Aucune désignation n'a été faite depuis 1912 et il ne reste actuellement en fonctions que trois membres : MM. Decoster, Ladrière et Leclercq.

Nous vous proposons de confirmer dans leur mandat MM. Decoster, Ladrière et Leclercq et de désigner, comme membres nouveaux, MM. Liégeois-Six, Ducastel et Buisine.

La Commission scolaire ainsi reconstituée va pouvoir venir en aide à l'Administration municipale pour assurer la fréquentation scolaire et réprimer le vagabondage de la jeunesse.

Adopté.

1927

Caisse des Ecoles
et
Commission
scolaire.
Délégués.
Désignation.

1928

Enseignement
technique.
Cours
d'apprentissage.
Primes
d'encouragement.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Administration municipale a été saisie d'un vœu du Comité cantonal de l'Enseignement technique, tendant à la création des ressources suffisantes pour permettre d'attribuer, en fin de chaque trimestre, à tout apprenti ayant suivi les cours depuis le commencement de ce trimestre et dont le travail, l'assiduité et la conduite auront satisfait ses maîtres, un secours de 25 centimes par jour de présence. Ce secours serait remis aux parents, en nature ou, à défaut, en espèces.

Ce projet, destiné à assurer une fréquentation régulière des cours d'apprentissage, vient compléter heureusement les mesures que l'Administration municipale prend en ce moment pour enrayer le vagabondage de la jeunesse. Aussi, nous n'hésitons pas à vous proposer d'accorder à cette œuvre d'une haute portée morale le concours financier de la Ville.

Le nombre total des élèves qui suivent actuellement les cours d'apprentissage étant de 1.400 environ, nous vous prions de voter pour l'année courante, étant donné que l'effet de votre décision aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier dernier, un crédit provisionnel de 100.000 fr.

Il est bien entendu que les élèves suivant les cours du Syndicat de la Métallurgie et de la Construction mécanique, 6, rue Auber, participeront à la distribution des primes d'encouragement.

Après discussion, le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100.000 fr., à rattacher au Budget supplémentaire de 1918, en insistant sur la condition expresse que la prime de 25 centimes ne s'applique bien qu'aux présences effectives des élèves.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Ansi que nous vous l'avons fait connaître, le rôle du Bureau de Bienfaisance, en matière d'assistance, a été considérablement réduit depuis la création de la Caisse de Chômage.

Nous avons quand même payé tous les mois les subventions municipales, afin de permettre à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de faire face aux dépenses de l'assistance médicale gratuite et aux secours exceptionnels qu'elle est encore appelée à effectuer. Mais le reliquat de cette subvention doit, bien entendu, être reversé dans la Caisse municipale à la clôture de l'Exercice.

Le compte d'administration du Bureau de Bienfaisance, pour l'Exercice 1917, accuse un excédent de 245.330 fr. 75, sur lequel la Commission administrative propose de reverser à la Ville la somme de 200.000 fr. La différence doit être réservée pour faire face aux dépenses supplémentaires.

Nous vous demandons, Messieurs, d'adopter cette proposition et d'admettre en recettes la somme de 200.000 fr.

Le règlement définitif des comptes et des opérations faits par le Bureau de Bienfaisance, à l'aide des subventions municipales, sera fait après les hostilités.

Adopté.

1929

Bureau
de Bienfaisance.

Reversement
à la Ville.

Excédent
des recettes
du compte de 1917.

1930
—
Côtes
irrécouvrables.
Admission
en non-valeur.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous venons de recevoir de la Recette municipale un état de côtes irrécouvrables susceptibles d'être mises en non-valeur.

En voici le détail :

Redevances annuelles. — Exercice 1915	100 »
» » » 1916	117 »
Eaux. — Exercice 1915.	232 72
» » 1916.	25 48
» » 1917.	20 72
Vente de denrées, charbon, etc. — Exercice 1916	10 64
Comité d'alimentation, vente de denrées. — Exercice 1917	337 70
Droits de voirie : Etalages. — Exercice 1917	31 10
» Bancs et tables. — Exercice 1917	18 »
Total.	893 36

L'irrécouvrabilité de ces produits étant motivée, nous vous prions, Messieurs, d'admettre en non-valeur la somme de 893 fr. 36.

Adopté.

1931
—
Distribution d'eau.
Rigole
de dessèchement
de la Haute-Deûle.
Entretien.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Syndicat de dessèchement des marais de la Haute-Deûle nous transmet l'état des frais occasionnés par l'entretien de la rigole de dessèchement des marais de la Haute-Deûle pour faciliter l'arrivée des eaux dans les marais d'Haubourdin, de manière à y maintenir un niveau à peu près constant et remédier ainsi à la pénurie des eaux qui aurait pu survenir en cas de sécheresse.

Ces dépenses sont :

1° Pour travaux divers.....	633 24
2° Pour frais de surveillance.....	48 40
Total.....	711 64

Nous vous demandons d'approuver cette dépense.

Nous vous demandons également que les mêmes travaux soient poursuivis au cours de l'année 1918.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 711 fr. 64, à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1918.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'hiver 1916-17 fut tellement rude qu'un grand nombre de tuyaux en poterie, destinés à l'épandage des eaux sur les lits bactériens de l'usine d'épuration des eaux des abattoirs, sautèrent sous l'effet des gelées.

Pour assurer un bon fonctionnement de la station d'épuration, on prélève les tuyaux restés bons sur deux lits pour remplacer les tuyaux brisés des autres lits.

L'abatage des abattoirs étant très restreint, il y a, de ce fait, peu d'eaux à épurer et les lits bactériens restants suffisent amplement à assurer le service de l'épuration.

Il y a lieu de prévoir, toutefois, la reprise normale du service et la nécessité de compléter les deux lits bactériens rendus inutilisables.

Les tuyaux en poteries font, en ce moment, défaut et M. Degoix propose de les remplacer par des tuyaux en fonte perforés, semblables à ceux qui ont déjà été employés pour un lit et qui donnent toute satisfaction.

La dépense à prévoir est d'environ 2.450 fr., soit pour les deux lits 4.900 fr.

Nous vous demandons de vouloir bien autoriser ces travaux et de confier le travail à M. Degoix, la dépense étant prélevée sur le reliquat de l'article 66 du Budget, Exercice 1917, jusqu'à concurrence d'une somme de 3.218 fr. 28 et, pour le reste, sur le même article du Budget de 1918.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 4.900 fr., à inscrire jusqu'à concurrence de 3.218 fr. 28 sur l'article 66 du Budget ordinaire de 1917 et pour 1.681 fr. 72 sur le même article du Budget ordinaire de 1918.

1932

—
Bassin d'épuration
des eaux.
Travaux.

1933

Pompes funèbres.
Modification
provisoire
de contrat.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 février dernier, vous avez décidé qu'une somme de 30.000 fr., montant d'une indemnité allouée à la Société des Pompes funèbres, par suite de l'accroissement du nombre des convois d'indigents, devait être payée à la Société des Transports funèbres et que cette somme serait inscrite au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Par lettre du 13 avril 1918, la Préfecture nous fait remarquer que la somme de 30.000 fr., représentant l'indemnité afférente aux années 1915, 1916 et 1918, ne peut être inscrite au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917 et que seulement la somme correspondant aux exercices clos peut figurer dans ce Budget.

Afin de nous conformer à cette observation, nous vous prions, Messieurs, de décider que la somme de 20.000 fr., afférente aux années 1915 et 1916, sera inscrite au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917 et que celle de 10.000 fr., concernant l'année 1918, sera inscrite sur le Budget supplémentaire de l'Exercice 1918.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, décide que sur les 30.000 fr. précédemment votés, 20.000 fr. seront inscrits au Budget supplémentaire de 1917 et 10.000 au Budget supplémentaire de 1918.

1934

Sapeurs-Pompiers.
Avance
d'une demi-solde
aux officiers.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

A la suite de la mobilisation, le Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille est, en conformité du décret du 7 octobre 1909, article 147, passé avec son matériel sous l'autorité directe du Gouverneur de la Place.

Déjà, en ce moment, les officiers et sapeurs du Bataillon ont essayé de faire reconnaître qu'ils étaient mobilisés avec affectation spéciale et ont réclamé

tous les avantages pouvant résulter de cette situation de **mobilisés** et notamment les avantages pécuniaires représentés par la solde à laquelle un militaire mobilisé a droit.

La Préfecture a refusé formellement d'accueillir cette demande.

A la suite de l'occupation allemande, les officiers des Pompiers ont présenté à M. le Préfet une nouvelle requête que l'Administration municipale a appuyée par sa lettre du 12 décembre 1914, mais qui n'a pas eu plus de succès.

MM. les Officiers du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, en raison de la situation précaire de certains d'entre eux, insistèrent alors auprès de l'Administration municipale pour qu'elle veuille bien les aider, demandant que la Ville prenne à sa charge le paiement de leur solde, qu'ils s'engageaient à lui rembourser lorsque l'Etat, à qui ils comptent s'adresser après la guerre, la leur aura payée.

Après avoir examiné la question, l'Administration municipale a pensé qu'il était délicat de savoir si les Pompiers pouvaient être considérés comme mobilisés, alors qu'ils se trouvent dans une ville occupée par l'ennemi, et elle a décidé de payer aux officiers, à partir du 10 octobre 1914 et pendant la durée de l'occupation, la moitié de leur solde, sous condition de remboursement au cas où ils parviendraient à obtenir de l'Etat le paiement de leur solde entière. Si l'Etat ne paie rien, les officiers ne remboursent rien.

Les officiers, dont la moitié de la solde n'atteint pas 200 fr. par mois, touchent cette somme depuis le 1^{er} octobre 1917.

D'autre part, une indemnité de nourriture égale à l'allocation militaire est payée à tous les sapeurs-pompiers, depuis le 30 octobre 1915.

La dépense faite et à faire jusqu'au 31 décembre de l'année courante s'élève :

Pour la demi-solde des officiers, à.....	100.000 »
Pour l'indemnité de nourriture aux sapeurs, à.....	355.000 »

En passant ces accords, nous avons pensé servir autant les intérêts de la Ville que ceux du Corps des Sapeurs-Pompiers, à qui vous avez toujours porté intérêt.

M. le Receveur municipal nous ayant demandé de faire ratifier par le Conseil municipal les accords intervenus et que nous venons de préciser, nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien les approuver et de décider :

1^o L'admission des dépenses ci-dessus dans les écritures de la Ville, au compte des dépenses nécessitées par la situation actuelle ;

2° L'inscription en recettes d'une somme de 100.000 fr. pour le remboursement éventuel de la demi-solde payée aux officiers des Sapeurs-Pompiers et de 355.000 fr. pour le remboursement de l'indemnité aux sapeurs.

Adopté.

1935

*Sapeurs-Pompiers.
Caisse de Secours.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé une demande de secours en faveur de M. Duclermortier Jules, Lieutenant au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, blessé en service commandé, incapacité de travail : dix jours.

Un certificat médical, dûment établi, constate la blessure de cet officier qui a droit, conformément à l'article 5 du règlement de la Caisse de Secours, à une indemnité de dix francs par jour, soit dix jours à 10 fr..... 100 fr.

D'autre part, nous vous soumettons une demande de secours formulée par M^{me} Verdier, veuve d'un caporal, chauffeur des Sapeurs-Pompiers, décédé après 22 ans de service.

La situation de cette veuve étant digne d'intérêt, par suite de la longue maladie de son mari, nous vous proposons de lui voter exceptionnellement un secours de 100 francs.

Nous vous proposons de prélever ces indemnités sur le fonds de la Caisse de Secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1936

Caisse des Retraites
des Services
municipaux.

Modification
partielle
du règlement.

MESSIEURS,

Aux termes du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des services municipaux, « la pension est calculée d'après la moyenne des traitements fixes et soumis à retenue, dont l'ayant droit a joui pendant les trois dernières années d'exercice ».

La durée des hostilités empêchant l'avancement régulier des employés mobilisés et celui des employés restés à Lille, nous vous proposons, pour remédier à cette situation de nature à compromettre le taux de leur future pension, de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6 du règlement précité, en fixant la base sur laquelle doit se faire le calcul de la pension, au traitement fixe soumis à retenue pendant les douze derniers mois d'exercice.

Nous vous demandons, en même temps, pour combler une lacune regrettable constatée dans le même règlement, de décider que les avantages en nature (nourriture, logement, chauffage, etc...), dont l'ayant droit aura joui pendant la même période, entreront en ligne de compte pour le calcul de la pension. Cette disposition existe déjà dans le règlement de la Caisse des Retraites des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

Si vous adoptez ces propositions, le règlement de la Caisse des Retraites des services municipaux devrait être modifié comme suit :

Article 3. — Les ressources de la Caisse se composent :

1° De la retenue de 5 % sur le traitement et avantages cumulés des employés.

Article 6. — La pension est calculée en prenant pour base le traitement fixe et les avantages en nature dont les réclamants auront joui pendant les douze derniers mois d'exercice.

Les sommes représentatives de ces avantages soumis à la retenue en vertu de l'article 3, paragraphe 1^{er}, seront fixés invariablement à 800 fr. pour la nourriture et au cinquième du traitement en espèces pour l'ensemble de tous les autres avantages.

Adopté.

1937
 —
 Liquidation
 de pension.
 Finances.
 Veuve Duvivier.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Duvivier Edouard-Paul, commis principal au Service des Finances, est décédé le 9 avril 1918, laissant une veuve, la Dame Billiau Mathilde-Louise, laquelle sollicite la liquidation de sa pension, ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des services municipaux.

Entré au service de la Ville le 1^{er} janvier 1900, M. Duvivier comptait, au moment de son décès, 18 ans, 3 mois et 9 jours de service, avec un traitement moyen de 2.175 fr. 83 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 662 fr. 75, calculée comme suit :

Pour 18 ans : 18/60 de 2.175 fr. 83.....	652 75
Pour 3 mois : 3/12 de 1/60 de 2.175 fr. 83.....	9 07
Pour 9 jours : 9/30 de 1/12 de 1/60 de 2.175 fr. 83.....	0 90
Total.....	662 72

Vu les extraits de l'Etat Civil constatant :

- 1° Que la Dame Billiau est née à Hazebrouck, le 2 octobre 1876 ;
- 2° Que ladite Dame Billiau et M. Duvivier ont contracté mariage le 29 décembre 1900 ;

3° Que de ce mariage est issue :

Duvivier Gabrielle-Germaine, née à Lille, le 25 mars 1902 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Duvivier-Billiau ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des services municipaux, duquel il résulte :

1° Article 8. — Que M^{me} Duvivier a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit :

$$\frac{662\ 72}{2} = 331\ 36 \dots\dots\dots 331\ 36$$

2° Article 9. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit pour un enfant :

331 36 = 33 14.....	33 14
10	
Total.....	364 50

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, de régler la pension annuelle de M^{me} Veuve Duvivier à 364 fr. 50, à partir du 10 avril 1918, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Constant Georges-Pierre-Joseph, préposé à la bascule publique, né à Lille le 6 décembre 1865, doit, en raison de la suppression de son emploi, être admis d'office à la retraite, à partir du 1^{er} mai 1918.

Nommé le 1^{er} janvier 1897, M. Constant comptera, au 1^{er} mai prochain, 21 ans et 4 mois de service, avec un traitement moyen de 1.538 fr. 89 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 6 et 7 des statuts de la Caisse des Retraites des services municipaux, M. Constant a droit :

Pour 21 ans de service : 21/60 de 1.538 fr. 89.....	538 61
Pour 4 mois : 4/12 de 1/60 de 1.538 fr. 89.....	8 55
Total.....	547 16

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. Constant, sur les fonds de la Caisse des Retraites des services municipaux, à partir du 1^{er} mai 1918, une pension annuelle de 547 fr. 16.

Adopté.

1937¹

Liquidation
de pension.
Halles et Marchés.
Constant.

1938

—
Gratifications.

Indemnités.

Secours.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Talendier, instituteur, a été admis à la retraite après 27 années de services appréciés et sollicite une indemnité de départ.

Nous vous proposons de lui accorder, en la fixant selon le barème établi, une indemnité de 675 fr., à prélever sur l'article 206 du Budget de 1918.

M. Edouard Depondt a été nommé Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts par arrêté de M. le Maire du 20 octobre 1900. Ses appointements étaient, en dernier lieu, de 1.800 fr.

Il est décédé le 31 mars 1918 et sa veuve n'a pas droit au secours prévu par l'article 15 du statut des fonctionnaires municipaux. M^{me} Depondt sollicite une pension. Elle ne peut l'obtenir, son mari n'ayant pas versé aux fonds de retraites.

Mais il pourrait lui être alloué un secours. De nombreux précédents existent, parmi lesquels :

M^{me} Ghys, femme d'un maître ouvrier à l'école Franklin, décédé après 20 ans de service (Délibération du 26 mars 1902). Secours : 200 fr.

M^{me} Dubois, femme d'un collecteur de droits de place, décédé après 12 ans de service (Délibération du 16 novembre 1909). Secours : 300 fr.

Nous vous prions de vouloir bien accorder à M^{me} Depondt un secours, une fois donné, de 300 fr., à prélever sur l'article 18 du Budget ordinaire de 1918.

D'autre part, M^{me} Fourmentraux, veuve d'un agent de police décédé après avoir versé pendant 7 années à la Caisse des Retraites, sollicite un secours, n'ayant droit à aucune pension.

Nous vous proposons de lui allouer un secours de 100 fr., à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de 1918.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1939
—
Assistance
aux
vieillards, infirmes
et incurables.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, deux listes des personnes qui sollicitent l'hospitalisation et l'assistance à domicile.

Hospitalisation 113 noms.
Assistance à domicile..... 34 —

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces listes établies par les Bureaux d'Assistance, sauf en ce qui concerne :

Vieillards :

Cappelle (Veuve), née Renard Jeanne, 13 fr. 33 au lieu de 20 fr., touche une pension de 80 fr. par an du Ministère de la Guerre.

Delavalle (Veuve), née Bourriez Elise, 11 fr. 46 au lieu de 20 fr., touche 102 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Deldicque (Veuve), née Duthoit Maria, 11 fr. 66 au lieu de 20 fr., touche 100 fr. de Retraites ouvrières.

Deéarde Eugénie-Flore, 11 fr. 41 au lieu de 20 fr., touche 103 fr. de Retraites ouvrières.

Dilly (Veuve), née Vassiaux Elodie, 11 fr. 53 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Druelle (Veuve), née Etienne Elisa, 10 fr. au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Dufour (Veuve), née Hoornaert Marie, 11 fr. 61 au lieu de 20 fr., touche 100 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Duploup Alfred-Symphorin, 11 fr. 48 au lieu de 20 fr., touche 102 fr. 20 de Retraites ouvrières.

Godderis (Veuve), née Carpentier Félicité, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Luradoux (Veuve), née Houssyn Maria, 10 fr. 71 au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Mansuet Désiré-Jean-Baptiste, 11 fr. 28 au lieu de 20 fr., touche 103 fr. 60 de Retraites ouvrières et une rente annuelle de 62 fr. de l'Usine de Fives.

Morenval (Veuve), née Devaux Elisa, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Pennequin (Veuve), née Meurie Léonie, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Pruvost (Veuve), née Delmotte Juliette, 11 fr. 56 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 20 de Retraites ouvrières.

Sinsoulieu Louise-Bernardine, 15 fr. au lieu de 20 fr., vit en famille.

Tis (Veuve), née Lutun Eugénie, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Vahé Xavier-César, 11 fr. 51 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 80 de Retraites ouvrières.

Viseur J.-B., 10 fr. 61 au lieu de 20 fr., touche 112 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Erffelynck Albert-Joseph, rejet, n'est pas Français.

Prevost Louis-Oscar, 11 fr. 48 au lieu de 20 fr., touche 102 fr. 20 de Retraites ouvrières.

Infirmes et Incurables :

Lécourt (Femme), née Desmettre Juliette, supprimée, situation changée par suite de son mariage.

Warnier Léonard, 10 fr. au lieu de 20 fr.

Postulants ayant leur domicile de secours dans la commune, mais n'y résidant pas :

Boquet Charles, 11 fr. 46 au lieu de 20 fr., touche 102 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Vandecastelle (Veuve), née Duthilleul Pauline, 15 fr. au lieu de 20 fr., impossible d'avoir les renseignements utiles.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1939¹

Assistance
aux
vieillards, infirmes
et incurables.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, une liste des personnes qui sollicitent l'assistance à domicile.

Assistance à domicile : 16 noms.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette liste établie par le Bureau d'Assistance, sauf en ce qui concerne :

Vieillards :

Bachelet (Veuve), née Montaigne Charlotte, à suspendre, touche l'allocation militaire.

Blervacq (Veuve), née Socteman Elvire, 10 fr. 70 au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Coley née Darne Zulma, 11 fr. 53 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Denneulin Henri, 10 fr. 66 au lieu de 20 fr., touche 112 fr. de Retraites ouvrières.

Hosdez Victorine, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Hugot (Veuve), née Deraedt Sidonie, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Kiest (Veuve), née Legrand Caroline, 10 fr. 70 au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 60 de Retraites ouvrières.

Larea Désiré-Oscar, 11 fr. 48 au lieu de 20 fr., touche 102 fr. 20 de Retraites ouvrières.

Lefebvre Louise, 11 fr. 55 au lieu de 20 fr., touche 101 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Lesage (Veuve), née Delmotte Philomène, 10 fr. 69 au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 70 de Retraites ouvrières.

Martin (Veuve), née Deminque Maria, 15 fr.93 au lieu de 20 fr., touche 48 fr. 80 de Retraites ouvrières.

Simon Louis, 10 fr. 65 au lieu de 20 fr., touche 112 fr. 20 de Retraites ouvrières.

Vasseur (Veuve), née Philippot Louise, 10 fr. 71 au lieu de 20 fr., touche 111 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Verdry, née Fleurquin Mathilde, 10 fr. 80 au lieu de 20 fr., touche 110 fr. 40 de Retraites ouvrières.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

1940
—
Assistance
aux
familles
nombreuses.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'Assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

- 1° 2 demandes de la 1^{re} partie, comprenant des chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente deux indemnités de 7 fr. 50..... 15 »
- 2° 2 demandes de la 1^{re} partie, comprenant 2 allocations supplémentaires formant un total de..... 15 »

Ces listes représentent quatre indemnités de 7 fr. 50, soit 30 fr. par mois.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 64 demandes d'assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent M^{mes} :

Philippis Suzanne — Devroé Zélia — Rousseau, née Dhondt Louise — Allard Augusta-Germaine — Bonnier, née Nagtegaele Elvire — Connioux, née Leclercq Marie — Kellner, née Vandenberghe Emma — Rooyackers, née Vandendriessche Joséphine — Bailleu, née Papegay Emilienne — Dierckens Clémence — Mary Marie-Stéphanie — Biebuyck, née Berthuy Léonie — Van Laetein Elvire-Alphonsine — Geirnaerf Angèle — Lemettre, née Boet Blanche — Reynaert, née Roos Marguerite — Van Vlaender Mélanie — Claeys Joséphine — Desmet, née Van Landewyck Amélie — Dussaussois, née Sonnevillie Raymonde — Renard Marie — Leroy Maria — Aillard, née Duprez Marie — Bessau Valentine — Catel Eugénie-Florentine — Dernougivert Marie-Louise — Didies Marie — Janssens Suzanne — Nivesse Jeanne — Bagliana Henriette-Louisa — Halloy Simone-Emilienne — Adams Philomène — Lechantre, née Eltermans Madeleine — Wollaert, née Debacker Marie — Bauduin Victorine-Julienne — Coisne, née Broux Germaine — Gaudron Yvonne — Lys Madeleine-Julie — Soualle, née Cauet Noémie-Fleurice — Halloy Elise-Mafhilde — Fallot, née Duhomez-Eugénie — Agasse, née Delporte Emilia — Bonel Joséphine — Minne, née Haelewyre Blanche — Depoorter, née Baene Léonie — Knecht, née Normand Marie — Philippe, née Droulez Irma — Rousseaux Raymonde — Bassement Emma-Maria — Delille Raymonde-Alphonsine — Drique, née Desmedt Jeanne — Fleurquin, née Fourmentraux Raymonde — Hauwelle, née Pinte Fernande — Dhainaut, née Dornez Jeanne — Vandebossche, née Lepers-Joséphine — Barbry, née Bartier Angèle — Bottin, née Willeins Angèle — Coqueau, née Duytschaever Elodie — D'Esquermes, née De Maen Germaine — Hendryck, née Dereppe Marie — Martinet Eugénie — Prevost Palmyre — Desieter, née Pollez Jeanne — Rondelô Suzanne.

Adopté.

1941

Assistance
aux
femmes en couches.

1942

Travaux.
Série de Prix.
Modifications.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par suite de l'augmentation constante des matériaux, les entrepreneurs nous ont demandé de reviser les prix de la série à appliquer aux différents travaux faits pour le compte de la Ville.

Les prix des matériaux ont augmenté, en effet, dans une grande proportion, notamment pour le plâtre, le ciment, le sable, la peinture et la vitrerie, ainsi que pour les travaux de serrurerie.

Nous vous soumettons une nouvelle série de prix modifiant celle adoptée par votre délibération du 31 mars 1917 et à appliquer, à partir du 1^{er} avril 1918, étant entendu que tous les prix n'y figurant pas seront réglés aux prix de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de l'Arrondissement de Lille, revision 1913.

Adopté.

Revision de la Série de Prix pour tous les travaux commandés par la Ville, à partir du 1^{er} Avril 1918

Ouvrier maçon, l'heure.....	0 70
Aide-maçon, l'heure.....	0 52
Ouvrier plafonneur, l'heure.....	0 75
Aide-plafonneur, l'heure.....	0 52
Plâtre gros, le kilo.....	0 12
Plâtre demi-fin, le kilo.....	0 20
Plâtre fin à modeler, le kilo.....	0 35
Ciment à 2 plombs, le kilo.....	0 15
Sable, le mètre cube.....	15 »
Sable au détail, la manne.....	0 50
Enlèvement de décombres, le tombereau.....	4 »
Lattes de plafonneur (botte de 100 m.), la botte.....	2 50
Lattes au détail (moins d'une demi-botte), compris clous, le mètre lin.	0 05
Clous à lattes, le kilo.....	1 10

Charpente — Menuiserie — Quincaillerie

Pour la charpente, menuiserie et quincaillerie, il sera fait l'application de la série de la Chambre Syndicale, revision de 1913.

Couverture. — Pannes. — Ardoises. — Zingage et Plomberie

Les prix de matériaux pour couvertures, pannes, ardoises, zingage, plomberie, de la série révisée en 1917, sont maintenus.

Peinture et Vitrerie

Couleur préparée à l'huile, le kilo.....	4 25
Vernis intérieur, le litre.....	5 »
Vernis extérieur et à plancher, le litre.....	6 »
Ripolin, le kilo.....	5 »
Eponge, la pièce.....	4 »
Mastic céruse, le kilo.....	1 75
Mastic ordinaire à l'huile, le kilo.....	1 50
Lessivage de peinture, à conserver, rinçage et séchage, le mètre carré	0 18
Lessivage pour repeindre, revision de masticage et peinture à l'huile, une couche, le mètre carré.....	0 70
Lessivage pour repeindre, révision de masticage et peinture à l'huile, deux couches, le mètre carré.....	1 20
Lessivage pour repeindre, revision de masticage et peinture à l'huile, trois couches, le mètre carré.....	1 70
Peinture, une couche sur verres, compris topage à la brosse, le mètre carré.....	0 50
Badigeon à la chaux teinte d'ocre, une couche, le mètre carré.....	0 12
Badigeon à la chaux teinte d'ocre, deux couches, le mètre carré....	0 18
Lavage d'ancien badigeon et badigeon une couche colle, le mètre carré	0 30
Encollage de murs, le mètre carré.....	0 10
Goudronnage une couche goudron minéral, le mètre carré.....	0 25
Goudronnage deux couches goudron minéral, le mètre carré.....	0 37
Peinture au minium sur fer, une couche, le mètre carré.....	0 55
Peinture au minium sur fer, deux couches, le mètre carré.....	1 05

Plus-value pour peinture en deux tons, le mètre carré.....	0 05
Plus-value pour peinture en trois tons, le mètre carré.....	0 10
Vernis intérieur par couche, le mètre carré.....	0 55
Vernis extérieur par couche, le mètre carré.....	0 60
Moins-value sur les deux prix ci-dessus par couche supplémentaire (à une couche), le mètre carré.....	0 05
Vitrierie en verres, simples, demi-doubles ou doubles en remplacement, le mètre carré.....	16 »
Vitrierie comme ci-dessus pour lanterneau, sur lit de mastic, y compris contre-masticage, le mètre carré.....	17 »

Nota. — Tous les autres prix de vitrierie de la série révisée en 1917 sont maintenus.

Serrurerie — Poèlerie

Ouvrier serrurier, forgeron, monteur, frappeur, l'heure.....	1 »
Aide-serrurier ou frappeur, l'heure.....	0 60
Ouvrier poêlier et tôlier, l'heure.....	0 90
Aide-poêlier et tôlier, l'heure.....	0 50
Tuyaux ronds, écrans de cheminée, tiroirs de foyer, hottes, coudes d'équerre, le kilo.....	1 40
Tuyaux ovales, brochons, tampons, réductions, coudes façonnés à la main, le kilo.....	1 50
Coudes plissés (dits mécaniques) ronds, par centimètre de diamètre, le centimètre.....	0 15
Plus-value pour coudes plissés (dits mécaniques) ovales, par chaque centimètre de diamètre mesuré à la plus petite largeur, le centimètre..	0 05
Clefs pour tuyaux, pelles, poubelles, charbonnettes, le kilo.....	1 75
Plus-value pour tôle galvanisé, le kilo.....	0 35
Mastic ordinaire à l'huile, le kilo.....	1 50
Fonte pour calorifères et pots Godin, le kilo.....	0 80
Fonte pour pots de cuisinières et calorifères tous modèles, le kilo...	0 60
Fonte pour grilles de tous modèles pour appareils, le kilo.....	0 60
Fil de fer galvanisé de 8 à 11, le mètre linéaire.....	0 01
Fil de fer galvanisé de 12 à 15, le mètre linéaire.....	0 02
Fil de fer galvanisé de 16 à 20, le mètre linéaire.....	0 03

Clous à patte, clous forgés, la pièce.....	0 06
Fers de toutes sections pour réparations, le kilo.....	0 50
Tôles noires en feuilles pour réparations, le kilo.....	1 20
Tôles striées pour réparations, le kilo.....	0 80
Clefs pour serrures ordinaires (ajustées), la pièce.....	1 50
Clef de sûreté ajustée, la pièce.....	3 »
Pièces de serrures, la pièce.....	0 50
Démontage et repose de serrures pour ajustement des clefs ou pour remplacement de pièces, la pièce.....	0 80

Nota. — Tous les prix non prévus à la présente série seront réglés au prix de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de l'Arrondissement de Lille, revision 1913.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous donnons ci-dessous l'état des prêts consentis, au cours de l'année 1917, aux communes et établissements publics, conformément aux conditions que vous avez formulées dans votre séance du 26 décembre 1914.

Le montant des prêts s'est élevé à la somme de 73.932.797 fr. 75 et celui des intérêts à 1.937.303 fr. 06.

En conséquence, nous vous demandons :

- 1° De ratifier ces opérations ;
- 2° D'inscrire en recettes la somme totale de 75.870.100 fr. 81, qui comprend le montant des prêts augmenté des intérêts ;
- 3° D'inscrire un crédit de 73.932.797 fr. 75 au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, inscrit en recettes au Budget supplémentaire, une somme de 75.870.100 fr. 81 et en dépenses un crédit de 73.952.797 fr. 75.

1943

—
*Avances
aux Communes
et aux
Etablissements
publics.*

VILLE DE LILLE

DIRECTION
des
SERVICES FINANCIERS

ÉTAT DES PRÊTS

consentis aux Communes et aux Etablissements
publics dans le cours de l'année 1917

DÉSIGNATION des COMMUNES	SOMMES empruntées	INTÉRÊTS à 2 % à la charge des emprunteurs	SOMMES totales
NORD			
Allennes-les-Marais	387.000 »	4.391 17	391.391 17
Annappes		2.468 60	2.468 60
Annœullin	1.277.500 »	27.599 06	1.305.099 06
Anstaing		1.543 77	1.543 77
Aix		407 48	407 48
Ascq		5.269 17	5.269 17
Attiches	320.095 »	5.029 38	325.124 38
Avelin	610.000 »	10.962 80	620.962 80
Bachy	436.000 »	8.301 63	444.301 63
Baisieux		45 57	45 57
Bauvin	597.006 25	8.806 28	605.812 53
Beaucamps	52.500 »	1.223 80	53.723 80
Bersée	605.353 87	10.709 77	616.063 64
Bourghelles	407.500 »	8.227 84	415.727 84
Bouvines	121.739 »	2.955 11	124.694 11
Camphin-en-Carembault	145.000 »	658 18	145.658 18
Camphin-en-Pévèle	365.000 »	7.067 48	372.067 48
Capinghem	70.500 »	2.010 10	72.510 10
Cappelle	465.500 »	7.831 »	473.331 »
Carnin	62.100 »	615 80	62.715 80
Caudry		6.051 78	6.051 78
Chemny	156.000 »	2.453 05	158.453 05
Chéreng		2.329 42	2.329 42
Cobrieux	122.800 »	2.223 29	125.023 29
Comines	1.532.302 »	80.221 10	1.612.523 70
Croix			
Cysoing	803.855 »	18.584 50	822.439 50
Deulémont	59.000 »	4.751 84	63.751 84
Emmerin	426.478 »	5.296 77	431.774 77
Englos	71.500 »	1.153 22	72.653 22

DÉSIGNATION des COMMUNES	SOMMES empruntées	INTÉRÊTS à 2 % à la charge des emprunteurs	SOMMES totales
Ennetières-en-Weppes			
Erquinghem-le-Sec	4.400 »	281 05	4.681 05
Ennevelin	344.500 »	10.263 31	354.763 31
Escobecques	8.000 »	710 66	8.710 66
Estevelles		58 04	58 04
Faches-Thumesnil	2.472.500 »	54.601 23	2.527.101 23
Flers-Lille		7.921 30	7.921 30
Forest		677 39	677 39
Fournes		100 11	100 11
Frelinghien	22.500 »	1.195 27	23.695 27
Fretin	352.000 »	12.084 41	364.084 41
Genech	366.100 »	6.970 97	373.070 97
Gondecourt	729.008 »	9.720 73	738.728 73
Gruson		428 60	428 60
Hallennes-lez-Haubourdin	302.874 »	4.006 26	306.880 26
Halluin		21.253 90	21.253 90
Hantay	70.000 »	2.020 30	72.020 30
Haubourdin	2.516.800 »	55.971 25	2.572.771 25
Hellemmes	4.469.765 50	134.207 49	4.603.972 99
Hem		6.091 93	6.091 93
Herrin	128.621 »	2.479 87	131.100 87
Houplin	492.440 »	8.872 12	501.312 12
Illies		99 33	99 33
La Bassée.....	300 »	2.294 90	2.594 90
La Madeleine.....	6.868.239 »	169.407 95	7.037.646 95
Lammersart	3.700.523 80	123.516 82	3.824.040 62
La Neuville.....	103.500 »	2.036 44	105.536 44
Lannoy		2.170 32	2.170 32
Leers		1.584 18	1.584 18
Lesquin	1.065.080 »	16.799 69	1.081.879 69
Lezennes	534.250 »	8.710 55	542.960 55
Ligny		99 24	99 24
Lomme	3.746.950 »	103.330 29	3.850.280 29
Lompret	82.888 »	3.114 95	86.002 95
Loos	4.167.055 »	63.780 80	4.230.835 80

DÉSIGNATION des COMMUNES	SOMMES empruntées	INTÉRÊTS à 2 % à la charge des emprunteurs	SOMMES totales
Louvil	76.000 »	3.164 95	79.164 95
Lys-lez-Lannoy		4.925 96	4.925 96
Marcq-en-Barœul	3.611.000 »	77.204 43	3.688.204 43
Marquette	1.760.000 »	40.587 59	1.800.587 59
Marquillies	126.000 »	1.825 96	127.825 96
Mérignies	177.000 »	4.014 68	181.014 68
Moncheaux	367.494 75	6.667 72	373.862 47
Mons-en-Barœul	2.396.400 »	48.785 05	2.445.185 05
Mons-en-Pévèle	601.884 35	8.264 25	610.148 60
Mouchin	348.000 »	5.545 32	353.545 32
Nomain		405 23	405 23
Noyelles-lez-Seclin	117.000 »	1.974 86	118.974 86
Orchies		294 65	294 65
Ostricourt	355.500 »	6.130 47	361.630 47
Pérenchies	128.499 98	11.312 12	139.812 10
Péronne-en-Mélantois	109.500 »	2.637 31	112.137 31
Phalempin	810.998 »	18.211 10	829.209 10
Pont-à-Marcq	146.820 »	4.932 90	151.752 90
Provin	390.095 »	5.671 63	395.766 63
Quesnoy-sur-Deûle	314.000 »	16.488 93	330.488 93
Radinghem	5.000 »	220 94	5.220 94
Ronchin	2.138.142 »	38.178 25	2.176.320 25
Roubaix			
Sainghin-en-Mélantois	508.000 »	8.516 96	516.516 96
Sainghin-en-Weppes	500.000 »	7.560 73	507.560 73
Saint-André	1.683.942 64	38.750 53	1.722.693 17
Salomé	40.000 »	3.109 42	43.109 42
Santes	473.650 »	8.084 72	481.734 72
Seclin	3.100.331 66	53.499 57	3.153.831 23
Sequedin	355.000 »	5.345 35	360.345 35
Templemars	322.160 »	2.652 37	324.812 37
Templeuve	778.405 65	17.773 18	796.178 83
Thumeries	446.550 60	10.251 97	456.802 57
Toufflers		800 22	800 22

DESIGNATION des COMMUNES	SOMMES empruntées	INTÉRÊTS à 2 % à la charge des emprunteurs	SOMMES totales
Tournignies	214.293 »	3.834 93	218.127 93
Tressin		1.028 86	1.028 86
Vendeville	221.313 75	3.941 67	225.255 42
Verlinghem	227.500 »	3.404 11	230.904 11
Wahagnies.....	318.561 45	6.650 04	325.211 49
Wambrechies	1.710.000 »	43.865 92	1.753.865 92
Wannehain	214.000 »	3.410 29	217.410 29
Wasquehal		4 28	4 28
Wattignies	1.118.756 »	19.576 26	1.138.332 26
Wattrelos		120 95	120 95
Wavrin	1.020.000 »	17.946 97	1.037.946 97
Wervicq-Sud	472.867 »	12.781 65	485.648 65

PAS-DE-CALAIS

Annay-sous-Lens		75 87	75 87
Arleux-en-Gohelle		2.250 05	2.250 05
Beaumont		1.810 85	1.810 85
Billy-Montigny		8.487 14	8.487 14
Bois-Bernard		1.238 55	1.238 55
Carvin		3.304 98	3.304 98
Eleu, dit Lauwette.....		266 27	266 27
Fouquières-lez-Lens		3.598 10	3.598 10
Fresnoy-en-Gohelle		1.464 90	1.464 90
Hénin-Liétard		2.542 98	2.542 98
Izel-lez-Equerchin		2.060 »	2.060 »
Lens	1.925 »	11.913 11	13.838 11
Loison-sous-Lens		339 36	339 36
Neuvireuil		2.308 86	2.308 86
Noyelles-sous-Lens		1.099 85	1.099 85
Oppy		2.425 12	2.425 12
Pont-à-Vendin		146 87	146 87
Quiéry-la-Motte		1.332 55	1.332 55
Sallaumines	150 »	5.501 05	5.651 05
Vendin-le-Vieil		248 28	248 28

DÉSIGNATION des COMMUNES	SOMMES empruntées	INTÉRÊTS à 2 % à la charge des emprunteurs	SOMMES totales
Caisse départementale des Re- traites	305.000 »	6.234 83	311.324 83
Caisse d'Épargne.....	25.000 »	5.263 75	30.263 75
Caisse Mutualiste d'Assurance.	28.000 »	772 77	28.772 77
C ^{ie} du Chemin de fer du Nord.	2.895.000 »	184.975 02	3.079.975 02
Eglise réformée de France.....	5.000 »	254 70	5.254 70
Hospices de Lille.....	340.000 »	25.772 82	365.772 82
Mont de Piété.....		403 45	403 45
Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.....		80 22	80 22
Institut Pasteur	22.500 »		22.500 S.Int.
Société Lilloise d'Éclairage électrique	230.000 »	1.886 11	231.886 11
Chambre de Commerce.....	40.000 »	305 55	40.305 55
Société Lilloise de Protection des Enfants du 1 ^{er} âge.....	2.000 »		2.000 S.Int.
Bureau de Bienfaisance.....			
INTÉRÊTS A 1 %			
Bauvin	20.840 50	60 23	20.900 73
Cysoing	76.991 »	210 87	77.201 87
Provin	9.002 »	36 26	9.038 26
Seclin	584.000 »	2.135 28	586.135 28
Total.....	73.932.797 75	1.937.303 06	75.870.100 81

Arrêté le présent état à la somme de soixante-quinze millions huit cent soixante-dix mille cent francs, quatre vingt et un centimes, dont soixante-treize millions, neuf cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept francs soixante-quinze centimes pour les sommes empruntées et un million neuf cent trente-sept mille trois cent trois francs six centimes pour les intérêts.

La séance est levée à 5 heures.

No. 16^{re}
Delesalle

Crépy Saint-Leger

Liégeois-Lige

Dubucq

Baudon

Remy

Brachard d'Ango

Bangi

Duy

Remy

Duy

Bangi

Legrand-Herman

Crigneur

Lesot

Locheul

Legrand-Herman

Crigneur

Lesot

Locheul

Ruisine

Coilliot

Ducastel

Lelan

Ruisine

Coilliot

Ducastel

Lelan

Hesenne

Guiselns

Hesenne

Guiselns



James C.

Wright